



NEW ENERGY
ACADEMY

CATALOGUE DE FORMATIONS 2022

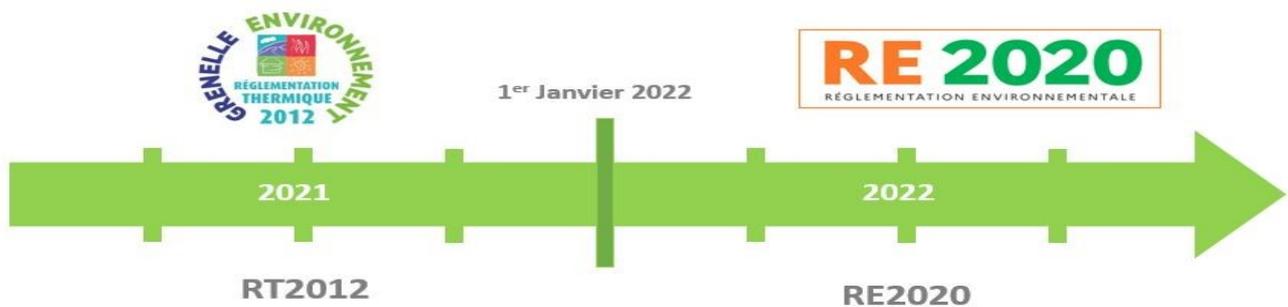


Votre centre de formation pour votre avenir !

De Bac+3 à Bac+5 NEA

Avec l'union européenne les normes s'harmonisent, les métiers de l'efficacité énergétique et du management de la qualité s'appuient sur ces normes. Et face à ce contexte, NEA vous ouvre les portes de l'Europe et vous donne les clés de votre réussite en vous proposant plusieurs diplômes Européens reconnus, de Bac +3 à Bac+5 dans les domaines suivants :

- Expertise en Economie d'énergie
- Expertise en Efficacité Energétique des bâtiments suivant la nouvelle réglementation environnementale 2020
- Expertise en Rénovation Energétique des bâtiments (RT ex)



Les diplômes Européens sont basés sur des formations professionnelles qui correspondent aux besoins des recruteurs et répondent aux exigences des entreprises. Les titres que délivrent NEA sont reconnus à travers toute l'Europe.

Cette dimension européenne représente un atout majeur pour l'insertion des Diplômés désireux d'entreprendre, mais aussi en tant que salarié ou pour une poursuite d'études.

Sommaire

NOS DIPLÔMES	5
LA FORMATION RENOVE V1 Feebat (RGE)	15
LES FORMATIONS CONCEPTION RE 2020	16
Expert en Efficacité Energétique des Bâtiments	16
Exécutive MBA « Expert en diagnostic et efficacité énergétique des bâtiments	17
Préparation à la RE 2020	18
Modélisation des données de bâtiment « BIM »	19
Pompe à chaleur en habitat individuel	20
Générateur photovoltaïque raccordé au réseau	21
Réalisation d'études thermiques en suivant la RE 2020	22
Conseiller en rénovation énergétique	22
Mesurage et audit Energétique des bâtiments pour la qualification Qualibat 8731 ou OPQIBI 1911	23
Opérateur en étanchéité à l'air pour la qualification Qualibat 8711	24
Contrôleur technique RE 2020	24
Quelques Questions	25
Le Financement des Formations	26

Nos Diplômes

*Nos formations permettent de valider
des diplômes reconnus aux niveaux national et européen !*

Diplômes français RNCP de niveau Bac +3 à Bac +5

- Titre niveau 6 - Diagnostiqueur Immobilier (BAC +3)
- Titre niveau 7 - Expert en Efficacité Energétique des Bâtiments (BAC+5)
- Ces 2 diplômes sont en partenariat avec WPII



Le titre Diagnostiqueur Immobilier est reconnu par France Compétences, selon les derniers textes et normes en vigueur
NOR : ETSD1611834A

Le titre Expert en Efficacité Energétique des Bâtiments est également reconnu par France Compétences, selon les derniers textes et normes en vigueur.
NOR : ETSD1611834A

Diplômes européens de Niveau Bac+3 à Bac +5

- Diagnostiqueur immobilier (Bac +3)
- Expert en Economie d'Energie (Bac +5)

Qu'est-ce que la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ?

Toute personne, quelque soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Comment peut-on valider une VAE avec NEA ?

Afin de valider votre diplôme avec NEA, il vous suffit de :
- Préparer un mémoire sur une période de 10 à 15 jours
- Présenter votre mémoire à l'oral (audit d'une heure)

La Certification à la Personne



Pour qui ? Et pourquoi ?

Afin d'établir les rapports obligatoires lors des transactions immobilières, le Diagnostiqueur Immobilier doit être détenteur d'une certification pour chaque domaine dans lequel il intervient (plomb, électricité, gaz, DPE, amiante et termites). Sans certification valide, le rapport sera caduc et la transaction immobilière ne pourra avoir lieu.

Comment se faire certifier ?

Le futur Diagnostiqueur Immobilier doit présenter sa candidature auprès d'un organisme accrédité par le COFRAC (Comité d'Accréditation Française).

il est possible de retrouver la liste des organismes accrédités pour la certification à la personne sur : <http://www.cofrac.fr/fr/organismes/>

A noter :

La certification DPE présente 2 niveaux :

- sans mention (habitation)
- avec mention (habitation et tertiaire)

La certification Amiante présente 2 niveaux :

- sans mention (Pour une vente < DAV>, pour les parties communes < DTA> , pour les parties privatives < DAPP>)
- avec mention (Avant travaux et avant démolition)

Selon les derniers textes et normes en vigueur, le candidat doit fournir une preuve certifiant qu'il bénéficie de trois années d'expérience dans les techniques du bâtiment, ou d'un diplôme de niveau minimum Bac+2 dans le bâtiment pour se présenter en certification DPE niveau 7.

Attention, l'un de ces deux pré-requis devra être validé par le candidat pour se présenter en certification DPE avec mention

La certification :

La certification est un examen qui permet d'autoriser le Diagnostiqueur Immobilier à exercer son métier. Elle est valable pour une période de 7 ans.

La surveillance :

Comme toute profession réglementée, le Diagnostiqueur Immobilier certifié est soumis à des surveillances.



Généralement, à la fin de sa première année d'exercice et deux ans plus tard, l'organisme certificateur est en mesure de demander certains

documents qui devront être fournis par le certifié, tels que des rapports de réalisations, un état des réclamations et plaintes éventuelles, les retours questionnaires, etc. La seconde surveillance est plus approfondie car elle intègre des contrôles supplémentaires.

La nature et le nombre des documents peuvent varier en fonction de l'organisme choisi, et des documents complémentaires pourront être demandés. Le coût de ces surveillances peut varier en fonction de l'organisme.

A l'issue de l'analyse des pièces transmises, l'organisme se prononcera sur le maintien ou non de la certification

RENOVE V1 FEEBat RGE

Module RENOVE V1 FEEBat RGE en partenariat avec WPII THIONVILLE

*Formation aux économies d'énergies
Devenir Responsable Technique en Rénovation énergétique des logements*

WEDGE Institute centre de formation agréé par Certibat (numéro d'agrément OF-59

2015-BG). **Durée** : 3 jours soit 21 heures

Lieux :

Paris - Lyon - Thionville - Nantes - Caen - Bordeaux
Toulouse - Nice - Marseille - Strasbourg- Lille

Publics visés :

Architectes, collaborateurs d'architectes, projeteurs, économistes de la construction, ingénieurs, techniciens, maîtres d'oeuvre, collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie, responsables techniques.

Secteur concerné :

Maîtrise d'oeuvre de bâtiments existants.

Pré-requis :

Maîtrise des fondamentaux relatif au métier exercé.

But :

Permettre au responsable technique de l'entreprise d'acquérir les compétences en efficacité énergétique exigées par l'avenant numéro 1 relatif à la Charte d'engagement, définissant les conditions d'obtention de la mention RGE « Reconnu Garant de l'Environnement ».

Validations :

QCM et attestation de suivi de formation

Programme :

- Jour 1 : Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du « PREH ».
- Jour 2 : Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces pour chaque technologie.
- Jour 3 : Appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation.



Expert en Economie et Efficacité Energétique des Bâtiments *

Titre de niveau I (BAC + 5)

Cycle diplômant de 41 jours

Formation (40 jours) + Certification (1 jour)



Durée

- 41 jours - 9h / 17h

cours théoriques
+ travaux pratiques

Lieux



(Accessibilité Handicapé nous
consulter)

- Paris

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public
Session de 20 apprenants max.

Tarifs

7 100 € TTC
(Titre I RNCP inclus)

* Titre enregistré au RNCP (Registre National de Certifications Professionnelles) d'après l'arrêté du 11 décembre 2018, J.O. du 18 décembre 2018, NOR : MTRD1832122A

Certifié ISO 9001 V2008

Dans le cadre de la Loi Elan, suite au Grenelle II, le Décret Tertiaire oblige les bailleurs et occupants de bâtiments avec plus de 1 000 m² utilisés pour des activités tertiaires à réduire leur consommation énergétique d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Les propriétaires et locataires concernés devront transmettre les données de consommations et une année de consommation de référence sur la plateforme de OPERAT développée par l'ADEME pour la première échéance du 30 septembre 2022 au plus tard.

Objectifs

- Posséder les connaissances pour le rôle de conseiller/Auditeur énergétique des bâtiments et la réalisation d'études thermiques réglementaire RE2020 des bâtiments
- Etablir un diagnostic/audit énergétique de l'existant.
- Aider le maître d'ouvrage dans sa demande de label (BBC, E+C-/BBC rénovation)
- Aider les maîtres d'ouvrages voulant améliorer la performance énergétique de leur logement ou voulant optimiser la conception des bâtiments neufs.
- Proposer des préconisations (travaux essentiels et travaux à envisager) de travaux en conformité avec le cahier des prescriptions techniques du label (chronologie des travaux, maîtrise des coûts et calcul des retours sur investissement, les différents mécanismes de financement, les avantages fiscaux (MAPRIMRENOV, PTZ...)).
- Etablir un bilan thermique projeté après choix des travaux à réaliser
- Maîtriser les différentes méthodes de calculs (3CL/THCE et THCE ex).
- Maîtriser les méthodes de calculs Th C-E, règles de calcul Th Bât, Méthode Th-BCE 2020, coefficient Bbio, Cep et le Tic.
- Vérifier la conformité d'un bâtiment au regard de la réglementation thermique, de dimensionner des installations de chauffage ou de valider un projet au regard des labels (HPE, THPE, BBC-Effinergie), BEPOS,...
- Comprendre et de s'approprier l'expérimentation nationale, E+C- et son label associé qui constituent la première étape vers l'après RT 2012 (la future réglementation Energie et Environnement RE2020) et la généralisation des bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone.

Durée

- 41 jours - 9h / 17h

cours théoriques
+ travaux pratiques

Lieux

(Accessibilité Handicapé

nous consulter)

- Paris



Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 20 apprenants max.

Tarifs

7 100 € TTC

(Titre I RNCP inclus)

Module 1

Diagnostic de performance énergétique DPE

1 - Jour 1

Les généralités sur le bâtiment

- La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales.
- Les spécificités des bâtiments notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux.

La thermique du bâtiment

- La thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été, de prévention et de traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments.
- Les grandeurs physiques thermiques, notamment la température, les degrés jours unifiés (DJU), la puissance, les énergies primaire et finale, le flux thermique, la résistance thermique, la conductivité thermique, la capacité calorifique, l'inertie thermique, les pouvoirs calorifiques supérieur et inférieur (PCS et PCI), la notion d'émission de gaz à effet de serre.
- Les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement.
- Les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air.
- Les principes de calcul d'une méthode réglementaire ainsi que les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles compte tenu notamment de la présence de scénarii conventionnels.
- Les sources de différence entre les consommations conventionnelles et mesurées.

L'enveloppe du bâtiment

- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique.
- Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites.
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

2 - Jour 2

Les systèmes

- Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie.
- Les principaux équipements de ventilation.
- Les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur.
- Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance.
- Les technologies innovantes.
- Les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.
- La mise en place d'énergies renouvelables.
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

Durée

- 41 jours - 9h / 17h

cours théoriques
+ travaux pratiques

Lieux



(Accessibilité Handicapé

nous consulter)

- Paris

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public
Session de 20 apprenants max.

Tarifs

7 100 € TTC
(Titre I RNCP inclus)

Module 1 (suite)

Diagnostic de performance énergétique DPE (suite)

3 - Jour 3

Les textes réglementaires

- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés.
- Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privé, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie.
- La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.

#4 - Jour 4

- Études de cas

#5 - Jour 5

- Études de cas

Module 2

Contexte et fondamentaux de la rénovation énergétique

1 - Jour 1

Contexte

- Climatique / Énergétique / Réglementaire

2 - Jour 2

Fondamentaux

- Perspectives du bâtiment
- Directive Européenne, Lois Grenelle de l'Environnement et Lois Climat et Résilience
- Performance énergétique
- Labels de performance énergétique

3 - Jour 3

Principes de la thermique du bâtiment

- Définitions, grandeurs physiques
- Notions de confort thermique
- Bases de la thermique du bâtiment
- Déperditions et apports solaires
- Consommations énergétiques

+ Mise en application avec un logiciel agréé par le Ministère en charge de la construction,

#4 - Jour 4

- Études de cas

#5 - Jour 5

- Études de cas

Durée

- 41 jours - 9h / 17h

cours théoriques
+ travaux pratiques

Lieux

(Accessibilité Handicapé

nous consulter)

- Paris



Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Session de 20 apprenants max.

Tarifs

7 100 € TTC

(Titre I RNCP inclus)

Module 3

Thermique du bâtiment

#1 - Jour 1

Phénomènes physiques

- Transmission de chaleur / Transmission de vapeur d'eau, humidité, condensation
- Perméabilité à l'air / Inertie / Pathologies

Bâti

Parois opaques (murs, planchers, plafonds) / Isolation / Parois vitrées / Ponts thermiques

#2 - Jour 2

Ventilation (VMC simple flux, VMC double flux, VMR, VMC HYGRO B et A)

Systemes

Chauffage / Eau Chaude Sanitaire / Refroidissement / Eclairage /

#3 - Jour 3

Production d'énergie

+ Mise en application avec un logiciel agréé par le Ministère en charge de la construction,

#4 - Jour 4

- Études de cas

#5 - Jour 5

- Études de cas

Module 4

Mesurage et audit énergétique des bâtiments pour la qualification Qualibat 8731 ou OPQIBI 19.11

#1 - Jour 1

- Méthodologie d'audit suivant la RE2020 (respect des Cep ref , Bbio ref et Tic ref)
- Connaissance des techniques globales du bâtiment (équipements, modes constructifs...)
- Sinistralité pouvant être associée à des interventions malencontreuses d'amélioration de l'efficacité énergétique
- Afin de soutenir la rénovation énergétique des logements dans le cadre du Plan de relance annoncé le 3 septembre 2020 par le Gouvernement, le dispositif MaPrimeRénov' devient accessible à tous les propriétaires à compter du 1er janvier 2021. Il s'agit de favoriser les rénovations globales les plus efficaces et l'éradication des « passoires énergétiques ». Plusieurs décrets et arrêtés parus au Journal officiel le 26 janvier 2021 et le 9 juillet 2021 précisent ces nouvelles dispositions

#2 - Jour 2

- Analyse des informations permettant de comprendre le fonctionnement réel du bâtiment dans sa globalité et en particulier d'un point de vue énergétique
- Préparer la visite sur site et identifier les points sensibles
- Savoir évaluer l'état des systèmes de chauffage et de refroidissement, de l'éclairage, de la ventilation, de l'état du bâti, des équipements responsables des autres usages => Sur site
- Savoir questionner les occupants sur le confort et les usages => Sur site -
- Recueillir l'analyse des factures d'énergie avec l'évaluation des consommations théoriques du bâtiment faite sur logiciel de calcul autre que réglementaire
- Identifier les usages énergétiques à fort impact, dégager les priorités de travaux et les chiffrer

Durée

- 41 jours - 9h / 17h

cours théoriques
+ travaux pratiques

Lieux



(Accessibilité Handicapé
nous consulter)

- Paris

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public
Session de 20 apprenants max.

Tarifs

7 100 € TTC

(Titre I RNCP inclus)

Module 5

Réglementations Thermiques

#1 - Jour 1

RT2005 ou principe de la RT2012
RE 2020
RT Existant (Elément par élément et Globale)

#2 - Jour 2

Méthode de calculs Th-CE-ex Audit énergétique en résidentiel

#3- Jour 3

Mise en application avec un logiciel agréé par le Ministère en charge de la construction

#4 - Jour 4

- Études de cas

#5 - Jour 5

- Études de cas

Module 6

Offre globale et Garantie de Performance Energétique

#1 - Jour 1

Dispositif incitatif : Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) / Bonification COS / Labels E+C-
Crédit d'impôt dédié développement

#2- Jour 2

Eco-Prêt à taux zéro
Labels Rénovation Énergétique

#3 - Jour 3

Offre globale : Raisonnement / Montage / Financement
+ Mise en application avec un logiciel agréé par le Ministère en charge de la construction,

#4 - Jour 4

- Études de cas

#5 - Jour 5

- Études de cas

Durée

- 41 jours - 9h / 17h

cours théoriques
+ travaux pratiques

Lieux

(Accessibilité Handicapé
nous consulter)

- Paris



Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public
Session de 20 apprenants max.

Tarifs

7 100 € TTC

(Titre I RNCP inclus)

Module 7

Mise en pratique sur terrain

#1 - Jour 1

- Réalisation d'une étude thermique sur un logiciel agréé sur un bâtiment neuf ou ancien.
- Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air des bâtiments et la rédaction de son rapport.

#2 - Jour 2

- Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique et la rédaction de son rapport.

#3 - Jour 3

- Réalisation d'une attestation de fin de chantier.

#4 - Jour 4

- Études de cas

#5 - Jour 5

- Études de cas

Module 8 (option) / 10 jours

Préparation d'un mémoire et audit

Le candidat possède 10 jours pour réaliser son mémoire. Il peut le réaliser par le biais d'un stage en entreprise ou en autonomie. Il expose son mémoire par vidéo projection et répond aux questions du jury afin de valider le Titre I (bac+5).

Articulation du Mémoire (à fournir sous format imprimé et d'un Power Point)

Présentation

Expérience professionnelle, par quel biais avez-vous connu cette profession.
Présentation de votre projet professionnel.

Cadre réglementaire de la profession

Exposé du cadre réglementaire de la profession, justifiez votre veille juridique et réglementaire. Expliquez la responsabilité civile professionnelle de l'expert en économie et efficacité énergétique des bâtiments.

Méthodologie du conseillé en économie énergétique des bâtiments

Préparer la conduite d'une mission de conseiller en rénovation énergétique de réalisation d'une étude thermique RE 2020 DPE neuf, 3CL.

Exposé des choix des méthodologies à adopter pour chaque mission.

Rapports d'études et de contrôles

Fournir un rapport complet d'études et de contrôles par module : Etudes thermiques neuf et rénovation (audit énergétique) – DPE neuf, 3CL - Attestation RE2020.

Expliquez vos conclusions.

Action commerciale

Proposez un devis adapté aux différentes missions. Argumentaire.

Conclusions

Durée

- 41 jours - 9h / 17h

cours théoriques
+ travaux pratiques

Lieux



(Accessibilité Handicapé

nous consulter)

- Paris

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public
Session de 20 apprenants max.

Tarifs

7 100 € TTC

(Titre I RNCP inclus)

Présentation du mémoire devant un jury de NEA pour la délivrance du diplôme Titre I.

*Titre enregistré au RNCP - arrêté du 11 décembre 2018, J.O. du 18 décembre 2018,
NOR : MTRD1832122A*

Module 9 (option) / 1 jour Certification

Passage à la certification Diagnostic de Performance Energétique individuelle avec un organisme accrédité par le COFRAC (indispensable pour la réalisation de DPE et attestation RT 2012 /et ou RE2020).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Validations :

- Attestation de Compétences.
- Titre I (en option)
- Certification DPE individuelle (en option)

Outils pédagogiques :

- Supports pédagogiques informatisés.
- Logiciels dédiés aux études thermiques (versions d'essais), porte soufflante Minneapolis et caméra thermique FLUKE.

Préparation à la RE 2020

LABEL E+C BEPOS 2013 Pour préparer la RE 2020

Durée : 2 jours soit 14h

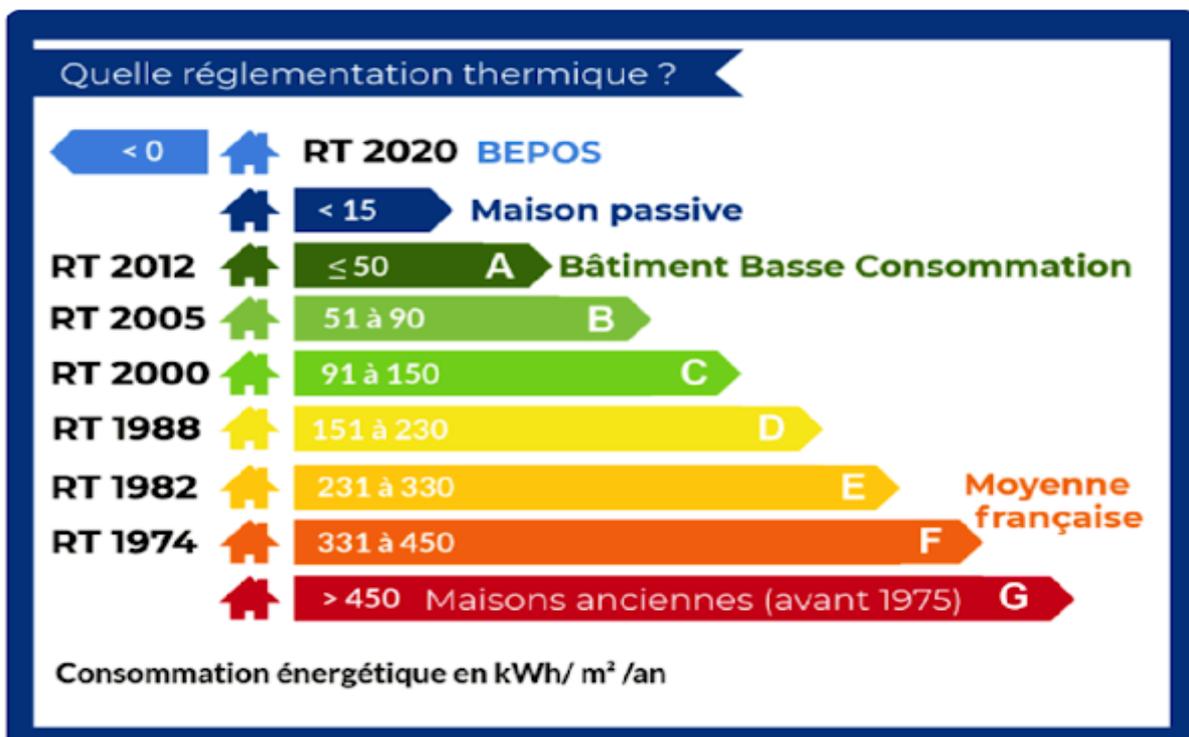
Lieux : Paris

Validations :

Attestation de suivi de formation

Programme :

- Module 1 : Présentation du contexte règlementaire de la RE2020.
- Module 2 : A partir de la RE2020, les exigences de résultats mesurables pour chaque bâtiment.
- Module 3 : Les différents niveaux d'exigences pour chaque label thermique.
- Module 4 : Rappel de physique du bâtiment.
- Module 5 : La mise oeuvre des bâtiments à fortes performances thermiques.
- Module 6 : La gestion de la maquette numérique intégrée.
- Module 7 : Les techniques de chauffages, de ventilations et d'ECS au service des bâtiments économes.
- Module 8 : Les résultats et les limites constatés en retour d'expérience des bâtiments en usage depuis le BBC 2009.
- Module 9 : Présentations des limites et des risques des bâtiments sur- isolés.



Source : L'énergie tout compris

Modélisation des données de bâtiment «BIM»

BIM – La maquette numérique du bâtiment

Durée : 3 jours soit 21h

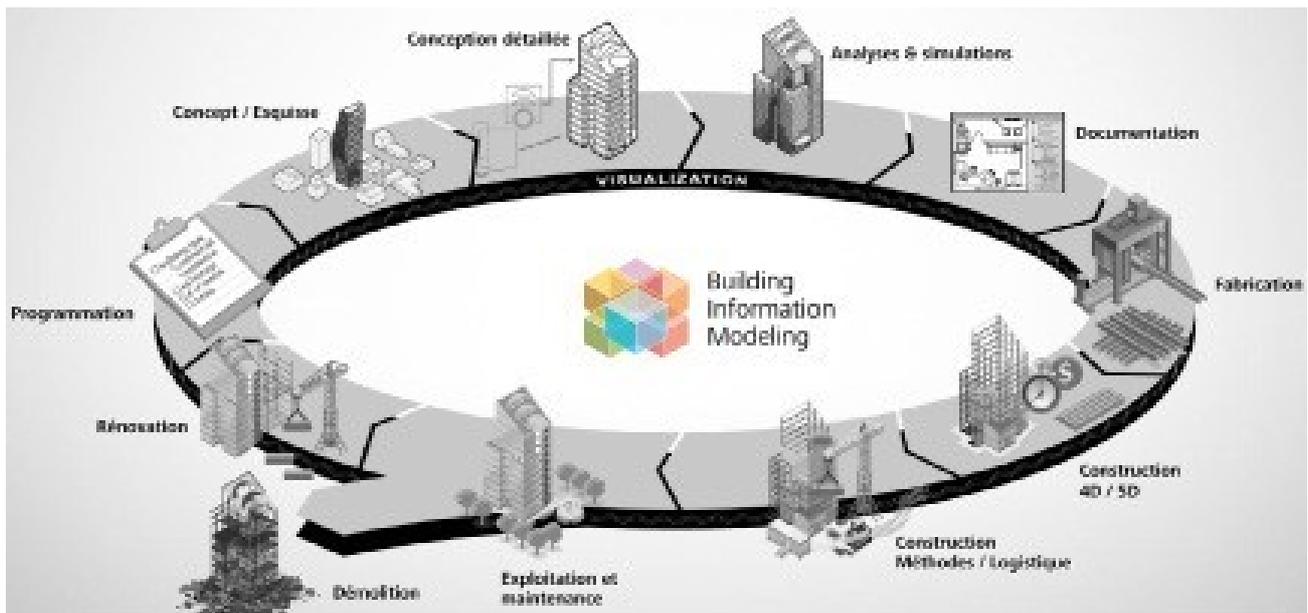
Lieux : Paris

Validations :

Attestation de suivi de formation

Programme :

- Module 1 : Présentation du contexte de la maquette numérique pour les bâtiments.
- Module 2 : Ecosystème et interactions entre ses composantes.
- Module 3 : Optimisation de la productivité.
- Module 4 : La mise en place d'une démarche collaborative pour tous les acteurs d'un projet.
- Module 5 : Cahier des charges BIM et La collecte des données.
- Module 6 : La gestion de la maquette numérique intégrée.
- Module 7 : Créer des scénarios de construction différents pour prendre les meilleures directions.
- Module 8 : Présentations de projets BIM Prospective BIM.



Energies renouvelables

POMPE À CHALEUR EN HABITAT INDIVIDUEL



Durée : 5 jours

Lieux : Paris

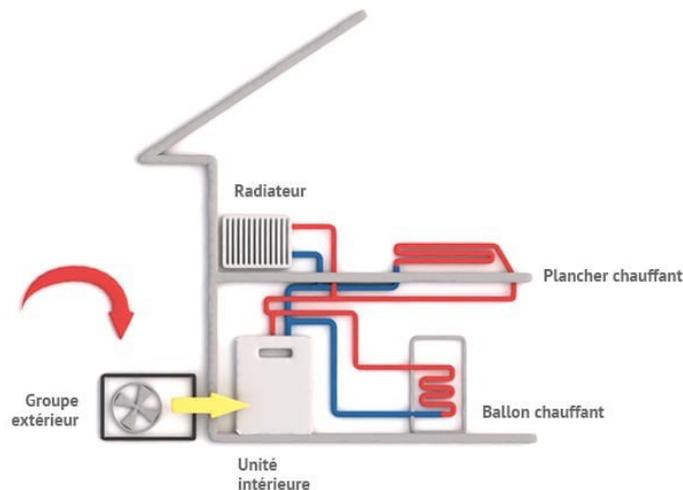
Validations :

Réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 24/30 est exigée.

Réussir une évaluation pratique à partir des travaux pratiques sur plateforme technique.

Programme :

- Module 1 : Être capable de situer à un client le contexte environnemental de la pompe à chaleur, réglementaire, marché et label de qualité
- Module 2 : Expliquer à un client le fonctionnement d'une pompe à chaleur.
- Module 3 : Expliquer à un client les différentes étapes administratives pour la mise en oeuvre d'une pompe à chaleur.
- Module 4 : Maîtriser les principes de fonctionnement d'une pompe à chaleur.
- Module 5 : Savoir calculer les déperditions d'un bâtiment pour les besoins d'ECS et de chauffage
- Module 6 : Savoir analyser l'installation existante.
- Module 7 : Savoir choisir une configuration de pompe à chaleur en fonction de l'usage et du bâti
- Module 8 : Savoir dimensionner une pompe à chaleur.
- Module 9 : Connaître les points clés communs à tous types de pompes à chaleur.
- Module 10 : Connaître les points clés du système hydraulique et frigorifique.
- Module 11 : Connaître les points clés des systèmes aérauliques.
- Module 12 : Connaître les points clés des systèmes géothermiques.
- Module 13 : Être capable de régler un débit d'eau ou d'air.
- Module 14 : Être capable de calculer un COP (coefficient de performance) avec une mesure de débit et un calcul de puissance électrique absorbée.
- Module 15 : Voir l'influence de la variation d'un débit d'eau sur le COP d'une pompe à chaleur.
- Module 16 : Prise en compte des paramètres de bon fonctionnement sur une installation frigorifique (pression, température, surchauffe, refroidissement).
- Module 17 : Connaître les différents points clés d'une maintenance préventive.
- Module 18 : Savoir diagnostiquer une panne sur une installation.



Energies renouvelables

GÉNÉRATEUR PHOTOVOLTAÏQUE RACCORDÉ AU RÉSEAU



Durée : 3 jours

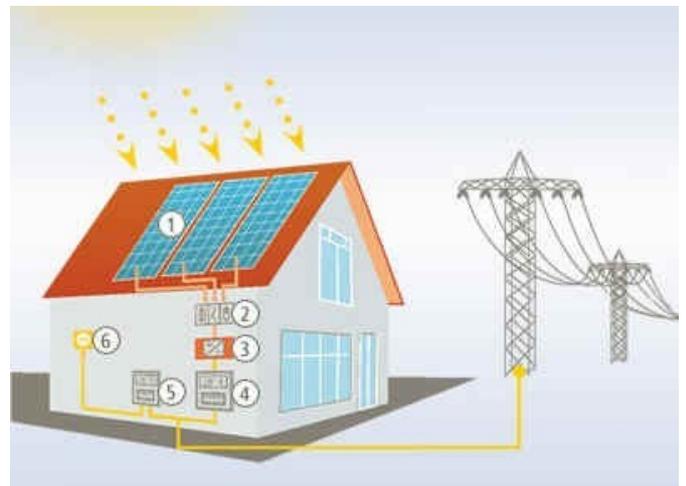
Lieux : Paris

Validations :

Attestation de suivi de formation

Programme :

- Module 1 : Être capable de situer à un client le contexte environnemental du photovoltaïque, l'aspect réglementaire, le marché et les labels de qualité.
- Module 2 : Être capable d'expliquer à un client le fonctionnement d'un système photovoltaïque.
- Module 3 : Savoir expliquer à un client les différentes étapes administratives pour la mise en oeuvre d'un système photovoltaïque raccordé au réseau.
- Module 4 : Savoir choisir une configuration de système photovoltaïque en fonction de l'usage et du bâti.
- Module 5 : Savoir analyser l'existant pour la mise en oeuvre d'une installation photovoltaïque.
- Module 6 : Savoir calculer le productible.
- Module 7 : Connaître le module photovoltaïque.
- Module 8 : La protection des personnes.
- Module 9 : La protection des biens.
- Module 10 : Savoir utiliser les EPI et se mettre en sécurité en toiture.
- Module 11 : Connaître la procédure d'une installation photovoltaïque raccordée au réseau.
- Module 12 : Connaître les points clés d'une mise en oeuvre des modules photovoltaïque.
- Module 13 : Savoir raccorder les modules.
- Module 14 : Connaître les différents points clés d'une maintenance préventive.



Les Formations Conception RT2020

Réalisation d'études thermiques règlementaires RT2020

Durée : 15 jours soit 105 heures Lieux : Paris

Validations :

- Attestation de validation de compétences
- Option (10 à 15 jours) :
Validation d'un diplôme Titre niveau 7 Expert en efficacité énergétique (Bac +5 reconnu au RNCP)
- Option (+1 jour / 7 heures) :
NEA organise en fin de cycle une session d'examens de certification
- Option (3 à 5 jours soit 21 à 35 heures) :
Diagnostic de Performance Energétique (DPE) niveau 7
- Option (2 jours) :
Diagnostic de Performance Energétique (DPE) niveau 6

Pré-requis :

Des bases en thermiques sont demandées. Il faut également avoir validé 3 années d'expérience dans les techniques du bâtiment ou disposer d'un diplôme de niveau Bac+2 dans le bâtiment.
Nous contacter le cas échéant.

Programme :

- Module 1 (option) : Diagnostic de Performance Energétique niveau 7 (5 jours / 35 heures)
- Module 2 : Thermique du bâtiment (5 jours / 35 heures)
- Module 3 : Réglementation thermique (5 jours / 35 heures)
- Module 4 : Offre globale et garantie de performance énergétique (5 jours / 35 heures)
- Modules 5 (option) : Préparation du mémoire et audit pour la validation du Titre d'Expert en efficacité énergétique (10 à 15 jours)
- Module 8 (option) : Passage en certification DPE niveau 7 (Diagnostic de Performance Energétique) (7 heures)



Conseiller en rénovation énergétique

Durée : 10 jours soit 70 heures Lieux Paris

Validations :

- Attestation de validation de compétences
- Option (10 à 15 jours) :
Validation d'un diplôme Titre niveau 7 Expert en efficacité énergétique (Bac +5 reconnu au RNCP)
- Option (+1 jour / 7 heures) :
NEA organise en fin de cycle une session d'examens de certification1.
- Option (3 à 5 jours soit 21 à 35 heures) :
Diagnostic de Performance Energétique (DPE) niveau 7
- Option (2 jours) :
Diagnostic de Performance Energétique (DPE) niveau 6

Pré-requis :

Des bases en thermique sont demandées. Il faut également avoir validé 3 années d'expérience dans les techniques du bâtiment ou disposer d'un diplôme de niveau Bac+2 dans le bâtiment.
Nous contacter le cas échéant.

Programme :

- Module 1 (option) : Diagnostic de Performance Energétique niveau I (5 jours / 35 heures)
- Module 2 : Contexte et fondamentaux de la rénovation énergétique (5 jours / 35 heures)
- Module 3 : Offre globale et garantie de performance énergétique (5 jours / 35 heures)
- Modules 4 (option) : Préparation du mémoire et audit pour la validation du Titre d'Expert en efficacité énergétique (10 à 15 jours)
- Module 5 (option) : Passage en certification DPE niveau 7 (Diagnostic de Performance Energétique sans mention) (7 heures)



Mesurage et audit énergétique des bâtiments pour la qualification Qualibat 8731

Mesurage et audit énergétique des batiments pour la qualification Qualibat 8731

Durée : 3 jours soit 21

heures Lieux : Paris

Validations :

- Attestation de validation de compétences
- Titre niveau 7 (en option)

Pré-requis :

- Connaître les bases de la thermique du bâtiment.
- Être titulaire d'un titre de niveau 7 dans le domaine des techniques du bâtiment et un minimum d'un an d'expérience ou un titre de niveau 6 ou 5 et un minimum de 3 années d'expériences.

Programme :

- Jour 1 : Connaissances des techniques du bâtiment (contexte, enjeu, cadre réglementaire...)
- Jour 2 : Réalisation d'un audit énergétique (méthodologie, pratique..) Examens : QCM, cas pratique (réalisation d'un audit énergétique en autonomie)
- Jour 3 : Réalisation d'un audit énergétique (méthodologie, pratique..) Examens : QCM, cas pratique (réalisation d'un audit énergétique en autonomie)
 - Passage du titre I (option) : Préparation d'un mémoire et audit pour validation du Titre I «Expert en économie et efficacité énergétique des bâtiments»



Les Formations Contrôle RE 2020



Opérateur en étanchéité à l'air des bâtiment Qualibat n° 8711 (Infiltrométrie)

Formation agréée par Qualibat en cours d'attribution

Durée : 5 jours soit 35 heures

Lieux : Paris

Validations :

Attestation de suivi de formation

Programme :

- Module 1 : Formation théorique (3 jours soit 21 heures)
- Module 2 : Formation pratique (1 jour soit 7 heures)
- Module 3 : Examen pratique (1 jour soit 7 heures)



Contrôleur Technique de la RE2020

Durée : 5 jours soit 35

heures **Lieux :** Paris

Validations :

Attestation de suivi de formation

Option (+1 jour soit 7 heures) : NEA organise en fin de cycle une session d'examen de certification.

Pré-requis :

Il faut avoir validé 3 années d'expérience dans les techniques du bâtiment ou disposer d'un diplôme de niveau Bac+2 dans le bâtiment.

Nous contacter le cas échéant.

Programme :

- Module 1 : Diagnostic de Performance Energétique (3 jours / 21 heures)
- Module 2 : Attestation de fin de chantier (2 jours / 14 heures)
- Module 3 (option) : Passage en certification DPE niveau I (1 jour / 7 heures)

Quelques Questions...

Comment devenir diagnostiqueur immobilier ?

Pour devenir Diagnostiqueur Immobilier, vous pouvez suivre notre formation Cycle Court afin de vous préparer à la certification.

Qu'est-ce que la certification ?

La certification est un examen qui vous permet de réaliser les diagnostics obligatoires (plomb, amiante, DPE, électricité, gaz et termites) lors des transactions immobilières. Elle est réalisée auprès d'un organisme accrédité par le COFRAC et est valable 7 ans. Chacune de ces 6 certifications donnera lieu à des surveillances.

Quelles sont les prés requis pour être diagnostiqueur immobilier ?

Afin de vous présenter en certification, il vous sera nécessaire de présenter un dossier de candidature auprès de votre organisme certificateur. Il sera composé, entre autre, d'une preuve par tous les moyens (bulletin de paie, attestation sur l'honneur d'employeur, extrait kbis,...) Toutes personnes titulaires du Baccalauréat ou d'un titre de Niveau 4. Sans conditions de prérequis dans le domaine des techniques du bâtiment (toutes personnes n'ayant pas les prérequis devra obligatoirement passer le Titre de niveau 6 en fin de formation).

Vous pouvez nous contacter si vous n'entrez pas dans les critères d'éligibilité.

Comment faire si je n'ai pas les prés requis nécessaire à la certification DPE ?

NEA propose un cycle supplémentaire qui permet de valider un diplôme Titre niveau 6 (Bac+3) reconnu par le RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles). Suite à votre formation Cycle court et selon une composition de mémoire transmise, vous serez amené à préparer un mémoire qui développera le diagnostic immobilier. Il devra être présenté sous forme de PowerPoint lors d'un audit afin de valider votre niveau.

Qu'est-ce que l'infiltrométrie ?

Le test d'étanchéité à l'air des bâtiments permet de tester le débit de fuite d'une habitation. Ce test est obligatoire depuis les dépôts du permis de construire du 1er janvier 2013. Il est réalisé par un opérateur autorisé par Qualibat. L'opérateur pourra proposer à sa clientèle des tests supplémentaires obligatoires dans le cadre de la RE2020, tel que le DPE neuf ou/et l'attestation de conformité des travaux.

Comment devenir opérateur Qualibat n°8711 ?

Pour être autorisé et répertorié dans le registre de Qualibat, il vous faudra suivre notre formation réglementée de 5 jours. Suite à cela, vous devrez réaliser en toute autonomie un test d'étanchéité à l'air afin de nous transmettre votre rapport. La validation de ce rapport vous permettra d'obtenir différentes attestations. Elles seront à inclure dans votre dossier Qualibat avec différents éléments administratifs. La réalisation de 10 tests et l'envoi de 5 rapports compléteront votre dossier.

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

Dans le cadre des ventes immobilières, le vendeur est dans la nécessité de produire un diagnostic technique relatif à l'état de l'installation d'assainissement. Ainsi, le notaire demandera au SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif, service de la Communauté de Communes) un rapport ANC (Assainissement Non Collectif). Néanmoins, toutes les agglomérations n'ont pas de Communauté de Commune. L'assainissement non collectif peut concerner une habitation individuelle, un immeuble ou un ensemble d'habitations. Il recueille les eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bains, toilettes et installations similaires.

Un contrôle de fonctionnement et d'entretien doit être réalisé. Il consiste en une vérification initiale du fonctionnement et de l'entretien puis en une vérification périodique.

Depuis le 1er janvier 2011, en cas de vente du bâtiment ~~21~~ rattaché à l'installation d'assainissement non collectif,

Le Financement des Formations

Une formation peut être payante et les frais sont parfois à la charge des stagiaires.

Selon le stage que vous suivez et en fonction de votre statut, une aide financière peut vous être accordée.

Salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, jeune à partir de 16 ans

Depuis le 1er janvier 2015, le CPF remplace le DIF (Droit Individuel de Formation). Pour y accéder et connaître votre solde d'heures de formation disponible, connectez-vous à votre compte avec votre numéro de sécurité sociale (www.moncompteformation.gouv.fr). Le compte est crédité chaque année sur la base des déclarations des données sociales transmises par votre employeur.

Les formations éligibles au CPF doivent remplir au moins l'une de ses trois dispositions :

- être inscrite au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles)
- décerner un CQP (Certificats de Qualification Professionnelle)
- permettre d'acquérir le socle de connaissances et de compétences (un décret en attente doit définir le contenu de ce socle).

Le salarié tient informé son employeur 2 mois au minimum avant le début de formation (pour une formation < 6 mois). L'employeur doit fournir sa réponse dans un délai de 30 jours. En cas d'acceptation d'absence par l'employeur, le dossier de financement sera géré par l'OPCO (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

Pour financer votre formation, peuvent être sollicités :

- Le Pôle Emploi
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Général
- Un OPCO (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)
- L'AGEFIPH (Association pour la gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés)

Salarié de la fonction publique en CDI

Informez-vous sur les conditions pour bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (CIF).

Si la formation que vous voulez suivre n'est pas prévue dans le plan de formation de votre entreprise, Transitions Pro informe et conseille sur le congé individuel de formation et le bilan de compétences.

Dans le cas où Fongécif ne prend pas en charge votre formation, informez-vous auprès d'un autre organisme.

Les frais de formation de la fonction publique d'Etat sont à la charge de l'administration qui les emploie. La demande de prise en

charge financière dans la fonction publique hospitalière se fera auprès de l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier). Une demande de prise en charge dans le secteur de la fonction publique territoriale

peut être faite auprès du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Reconnu travailleur handicapé

Informez-vous sur les conditions pour bénéficier d'une aide auprès de l'AGEFIPH (Association pour la gestion du Fonds pour

l'Insertion Professionnelle des Handicapés).

Complément de financement

Dans le cas où vous n'auriez pas d'accord de prise en charge par l'un de ces organismes, vous pouvez effectuer une demande de prise en charge de vos frais de formation auprès des organismes suivants :

- La Mairie
- La Caisse de Retraite
- La Caisse d'Allocations Familiales

Des possibilités de prise en charge totale ou partielle peuvent être envisagées sur les frais de transports, d'hébergement et/

ou de repas.

Chef d'entreprise

Renseignez-vous auprès de votre organisme collecteur (OPCO) afin de connaître le montant de la prise en charge.